

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2019

PRÉSENTS : Mmes Christine NÉMOZ, Gésabelle GIROUD, Catherine TEILLON, Danielle FAVIER, Dominique GADOU, Isabelle COURTIAL, Monique PERRIOL, MM. Jean BELANTAN, Maurice BELANTAN, André CHABERT, Bernard PIÉGAY, Jean-Marc GUILLET, Gérard CHABOUD-GRILÉ, Guillaume ARRUGALLART, Gérald REVEYRAND.

ABSENTS (excusés) : Mme Martine MÉRAUD, avec pouvoir à Mme Christine NEMOZ, M. Damien RIGOLLET, M. Aimé VUAILLAT, avec pouvoir M. Maurice BELANTAN.

Secrétaire de séance : Madame Christine NEMOZ.

I. URBANISME

Monsieur André CHABERT présente au conseil municipal les dossiers suivants :

Déclarations préalables

- ✚ M. Didier DURAND : construction d'une clôture, impasse des modistes,
- ✚ M. Jean-Philippe GUILLOT : pose de panneaux photovoltaïques, rue des fontainiers,
- ✚ M. Emmanuel NOGUEIRA : construction d'une clôture, impasse des modistes,
- ✚ M. Pierre-Baptiste PERNET : construction d'une clôture, rue des orfèvres,
- ✚ OPAC 38 : pose de panneaux photovoltaïques, route des alpes,
- ✚ Mme Annie CAILLAT: division de propriété, route de Morestel.

Permis de construire

- ✚ M. Franck GUILLET : construction d'une maison, rue du gilin,
- ✚ M. David DI-LELLA : construction d'une maison, route de Morestel,
- ✚ Mme Séverine GAILLARD : construction de trois logements, rue du gilin,
- ✚ M. Frédéric TROUVE : construction d'une maison, rue du cholard,
- ✚ M. Stéphane POUVRASSEAU-PARISOT : construction d'une maison, rue de la ferme,
- ✚ Commune de Vezeronce-Curtin : construction de vestiaires, stade,
- ✚ M. Anthony BOELENS : modification abri de voitures, rue saint martin,
- ✚ Mme Cyndie AUMONT: construction d'une maison, rue du cholard.

Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal n'applique pas son droit de préemption pour les locaux commerciaux du groupe CASINO route de Morestel.

II. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Voir document joint.

III. CONVENTION avec la société ATC

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de la Société ATC France, 1 rue Eugène Varlin 92240 MALAKOFF. Cette Société spécialisée dans l'hébergement d'équipements télécom, a pour objet social toutes prestations relatives à la construction, au déploiement, la commercialisation et à l'exploitation de sites points hauts. Elle recherche de nouveaux terrains susceptibles de permettre la construction de pylônes à même d'accueillir des équipements télécoms (dispositif d'antennes, équipements

techniques...). La commune est propriétaire de la parcelle B 576 qui pourrait répondre aux besoins de déploiement d'ATC France. Il conviendrait de signer une convention d'accord de réservation à ATC France pour cette parcelle. Durée de l'accord de réservation : 3 ans à compter de la signature par les parties et reconduit tacitement et annuellement dans la limite de deux ans. L'indemnité de réservation est d'un montant annuel de 500 € pendant toute la durée de l'accord. Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à cet accord de réservation. Il autorise Monsieur le Maire à signer l'accord de réservation comme ci-dessus indiqué.

IV. CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Tous les lots, sauf 2, ont été attribués.

Une assurance dommage ouvrage devra être contractée pour ces travaux (coût prévisionnel : environ 7 000 €). Notre assureur GROUPAMA nous fera une proposition d'après le dossier remis et rempli par l'architecte.

V. POSE D'UNE ALARME AUX ATELIERS COMMUNAUX

Trois propositions :

VERISURE : 3412 € H. T. par an,

VIATECH : 5 232 € H. T. par an,

JDC : 3 553 € H. T. par an.

La proposition la moins-disante est retenue : VERISURE.

VI. FIBRE OPTIQUE

Les travaux progressent. A noter qu'il n'y aura pas de tranchée dans le centre du village.

VII. TRAVAUX PLU

Le groupe de travail a revu le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) et le rapport de présentation : l'urbaniste doit mettre en forme le travail de la commission.

De 2014 à 2018 : 10 logements se sont construits par an.

De 2020 à 2040 : un objectif de 250 logements est préconisé par le SCOT.

Le PLU sur la période de 2020 à 2030 autorisera 8 constructions par an.

VIII. CESSION IMMOBILIERE

Mademoiselle Marjorie BONIN souhaite acquérir les murs du salon d'esthétique qu'elle exploite 121 place Clodomir. Une proposition de vente lui est faite à 100 000 € H T. Elle ne souhaite pas de place de parking. L'estimation des domaines s'élève à 105 000 €.

IX. QUESTIONS DIVERSES

La distribution de l'écho municipal est faite.

Le Préfet de l'Ain a confirmé le périmètre du PPI et notre commune y figure.

La remise des chèques CADHOC au personnel se fera le 6/9/2019 lors d'un barbecue.

La réunion du CME de fin d'année scolaire se fera fin juin.

Les travaux de la STEP ont pris un peu de retard.